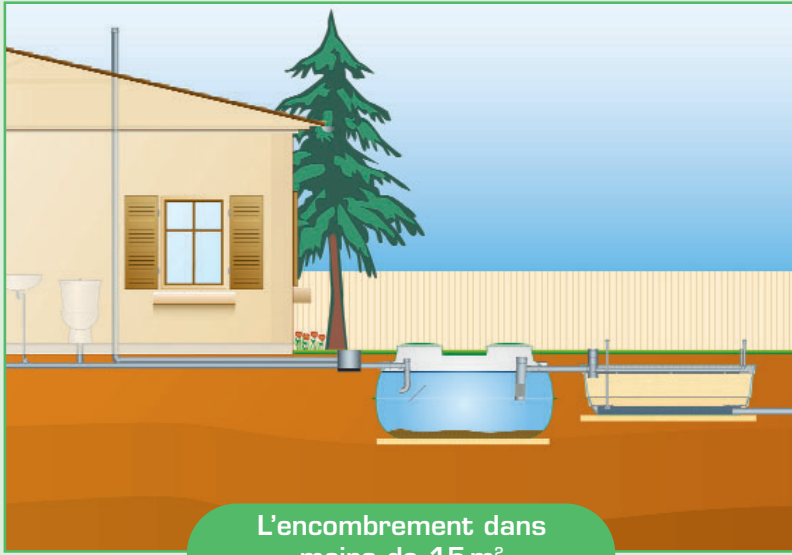


## La filière compacte réglementaire



L'encombrement dans moins de 15 m<sup>2</sup>

Le filtre compact réglementaire

Composée d'une fosse septique de 5 m<sup>3</sup> et d'un filtre compact de 5 m<sup>2</sup>, la filière de traitement compacte réglementaire est conçue pour des habitations individuelles de 1 à 7 personnes en permanence (avec des pointes jusqu'à 14 habitants). Elle offre **de nombreux avantages** :

- gain de place important (emprise de moins de 15 m<sup>2</sup> au sol)
- système prêt à poser, installé par des spécialistes
- fosse et bac à filtre en matériels légers, ultra résistants et non-corrodables
- travaux d'installation rapides, préservant le jardin
- intervalles de vidange de la fosse pouvant dépasser 20 ans
- accepte les surcharges ponctuelles (week-ends, vacances...)
- aucun risque de panne et pas d'entretien entre les vidanges
- possibilité de réutiliser l'eau traitée pour irriguer les végétaux

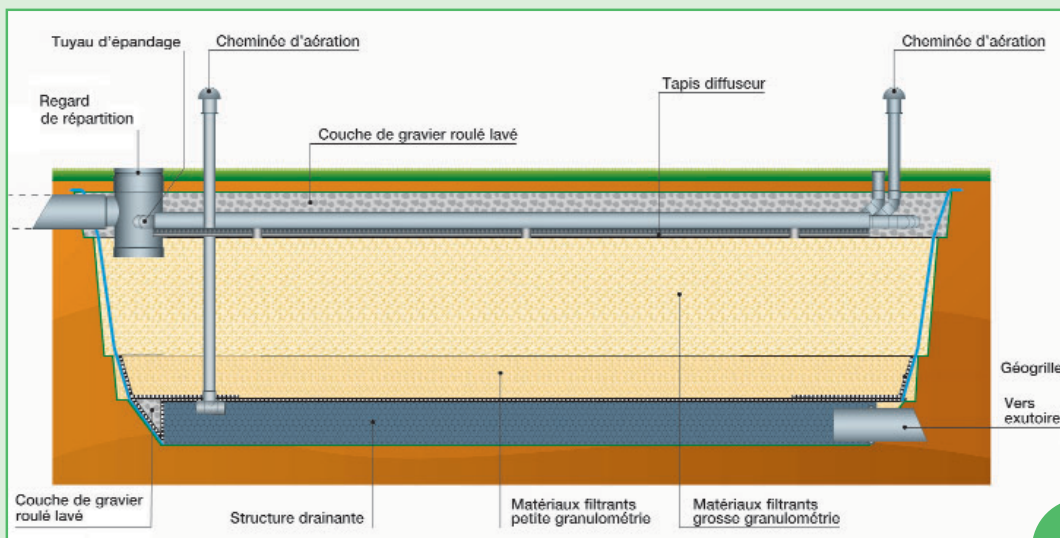


Avant pose



Après pose

## Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe



Issu d'une technologie de pointe et utilisant un matériau exclusif et ultra performant, le filtre compact à massif de zéolithe a fait l'objet de 15 années de recherche effectuées en laboratoire et sur plateforme expérimentale, ainsi que par des laboratoires indépendants français, belge et canadien.

Système breveté, le filtre compact est le premier système de traitement compact, et le seul à ce jour, à être entré dans la réglementation.

Rejet des eaux traitées conforme à l'arrêté du 6 mai 1996

MES ≤ 30mg/l

DBO5 ≤ 40mg/l